

CRK Provence Alpes Cote d'Azur Corse CHAMPIONNAT REGIONAL 2011

N° CK13 D'enregistrement FFSA du 14 janvier 2011

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commission Régionale de Karting (CRK PACAC) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat.
Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre **4 Epreuves:**
Salon 19/20 Mars, **Brignoles** 9/ 10 Avril , **Brignoles** 30/1er Mai **Carpentras** 21/22 Mai 2011
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** La CRK PACAC devra établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. **Les 3 épreuves qualificatives** pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 15 mai 2011.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.
La CRK si elle le souhaite, peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.3.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en Rotax, Rotax Master, X30, X30 Gentleman, Nationale et KZ125, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
 - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
 - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat Régional PACAC, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
Les Pilotes inscrits aux quatre journées du Championnat PACAC
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3.** Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4.** Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et aux Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman.
- 3.2.4.1.** Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet,

Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master, X30 et X30 Gentleman.

- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman se fera sur la base des **trois premières épreuves qualificatives du Championnat Régional**, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.
À savoir : **Salon , Brignoles, Brignoles**
La qualification pour les Coupes de France X30, X30 Gentleman, Rotax, Rotax Master et Minime / Cadet se fera sur la base d'une inscription aux 4 journées du Championnat régional.
- 3.2.4.3. Dans le cadre des Championnats de France, les classements des catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman devront être adressés à la FFSA à **l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 16 mai 2011.**
- 3.2.4.4. Dans le cadre des Coupes de France Rotax, Rotax Master X30 et X30 Gentleman, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional, devra être adressée à la FFSA **au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au mardi 15 mars 2011.**
- 3.2.4.5. Dans le cadre de la Coupe de France Minime / Cadet, la liste des pilotes inscrits au Championnat régional devra être adressée à la FFSA, **au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au lundi 3 octobre 2011.**
- 3.2.4.6. Pour chaque CRK, dans la catégorie KZ125, dans le cadre du Championnat de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux **trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.**
- 3.2.4.7. Dans la catégorie KZ125, en dessous de **6 pilotes classés** à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour le Championnat de France KZ125.
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à un Championnat de France ou à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.
L'engagement pour les 4 Epreuves 390€ Minikart 200 € 110€ La 1ère journée seule
Catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ125, KZ125 Gentleman,
Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale et KZ125 / KZ125 Gentleman, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.3. **Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé** en catégorie **Minime, Cadet, Nationale.**
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie **KZ125.**
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2011 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

Pour les trois épreuves qualificatives en catégories Minime, Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de:

Minimes/Cadets 2 AVT / 2 AR Nationale 4 AVT 4 AR KZ 125 4 AVT 4 AR

Pour la catégorie KZ125, les pneus pluie seront en gestion libre.

Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30/X30 Gentleman, le règlement 2011 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GÉNÉRALITÉS

Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National. Pour les Minikart application du règlement sportif de la coupe de France minikart

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ125 ET LES COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30/X30 GENTLEMAN..

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ125, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France ou la Coupe de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec	8 km par temps de pluie
;		
Pré Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais

chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C
4 séries : A contre B C contre D A contre D
 B contre C A contre C B contre D
5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
 B contre C A contre D B contre E A contre C
 B contre D C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},
2 points au 2^{ème},
3 points au 3^{ème},
4 points au 4^{ème},
5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. **QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ125 ET KZ125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIME/CADET, ROTAX, ROTAX MASTER, X30 ET X30 GENTLEMAN.**

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minime/Cadet, Rotax, Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 ^{er}	9 points au 7 ^{ème}	3 points au 13 ^{ème}
20 points au 2 ^{ème}	8 points au 8 ^{ème}	2 points au 14 ^{ème}
16 points au 3 ^{ème}	7 points au 9 ^{ème}	1 point au 15 ^{ème}
13 points au 4 ^{ème}	6 points au 10 ^{ème}	
11 points au 5 ^{ème}	5 points au 11 ^{ème}	
10 points au 6 ^{ème}	4 points au 12 ^{ème}	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125**, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125 Gentleman**, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le **Championnat de France Minime et Cadet**, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- ◆ **A l'issue des épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale.** Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **A l'issue des épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.**
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie**
- ◆ **Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.**

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

Le nombre d'épreuves retenues est de 4 (**Salon , le Castellet, Brignoles, Carpentras**)

Tout Pilote prenant part aux essais chronos et qui ne se qualifie pas pour la phase finale marque 1 point

Le classement final du Championnat régional PACAC sera établi en additionnant la totalité des résultats moins UN .

Le classement de la Pré finale et de la Finale donnera lieu à l'attribution des points suivants:

40 pts au 1er	28pts au 7ème	22pts au 13ème	16pts au 19ème	10pts au 25ème
36pts au 2ème	27pts au 8ème	21pts au 14ème	15pts au 20ème	9pts au 26ème
34pts au 3ème	26pts au 9ème	20pts au 15ème	14pts au 21ème	8pts au 27ème
32pts au 4ème	25pts au 10ème	19pts au 16ème	13pts au 22ème	7pts au 28ème
30pts au 5ème	24pts au 11ème	18pts au 17ème	12pts au 23ème	6pts au 29ème
29pts au 6ème	23pts au 12ème	17pts au 18ème	11pts au 24ème	5pts au 30ème

et ainsi de suite .

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, **le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.**

(un bonus de 40 points sera attribué aux pilotes ayant participé aux 4 journées du Championnat PACAC)

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter et **ne donnera lieu à aucun dédommagement quelqu'il soit**

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK PACAC ou par l' ASK organisatrice suivant le cahier des charges 2011

La CRK PACAC organisera une remise des prix de son Championnat seule ou conjointement avec le Comité régionale Automobile PACA

La dotation au titre du Championnat Régional 2011 sera décidée par le Comité Directeur en fonction du nombre de participants

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLÔTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les **8 jours** qui suivent chaque journée.

Pour la Commission Régionale de KARTING
PROVENCE ALPES COTE d' AZUR CORSE

Le Président
Alain BACHELET